

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 28 Février 2025  
République Française

Délibération N° 2025-11  
Conseil Municipal du 26 Février 2025

DATE DE CONVOCATION : 20 FÉVRIER 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - S. RAYNAUD donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN donne pouvoir à P. FRÉON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - B. LAFAYE - J.F. CESSAC - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

#### Tarification d'une buvette temporaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la représentation théâtrale à la salle des fêtes le 5 avril 2025 proposée par le « Théâtre Patoisant »,

CONSIDÉRANT la proposition de tenir une buvette temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie au profit de la commune, le tarif proposé des boissons pour cette manifestation étant de 2 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- De fixer le prix des boissons d'une buvette temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, lors de la représentation du « Théâtre Patoisant » prévue le 5 avril 2025, à 2 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE